LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

SITUATION POLITIQUE DE LA COMMUNE DE SAINT-OMER,

Calomniée par Duhem, aux Jacobins, le 23 Fructidor.

LES patriotes de cette commune jouissent du bonheur promis aux républicains depuis l'arrêstation de Joseph Lebon ; ses agents et complices, destitués par Florent-Guyot qui à été mille fois applaudi par le peuple, cherchent à tromper le gouvernement et à occasionner des troubles.

Lisez la pièce suivante :

DEUX MOTS A TOULOTTE,

En attendant les productions de ses amis.

Ce n'est point le modérantisme qui s'autorise des horreurs commises par le tyran et ses ministres, pour opprimer les vrais Montagnards.

Ce ne sont pas des *eunuques en républicanisme*, *des patriotes à la glace*, des aristocrates enfin qui par des scènes de tragédie et des moyens employés par la scélératesse, veulent te chasser du théâtre politique : ce sont des hommes libres que l'échafaud a menacés, qu'une petite faction avoit dévoués à la mort, et qui ont toujours été prêts à périr sur la brêche pour défendre la Liberté ; ce sont des Républicains enfin qui ont juré de résister à la tyrannie, qui vont te prouver rapidement ou ta profonde erreur, ou ta profonde atrocité.

TOULOTTE,

1o. Pourrois tu nier d'avoir été le plus vil espion du grand boucher ?

2o. Pourrois tu nier d'avoir invoqué à grands cris la *sainte guillotine*, et d'en avoir fait un éloge aussi pompeux que ridicule dans la lettre que tu as rédigée ?

3o. Pourrois-tu nier que cette lettre que tu veux faire considérer exclusivement comme l'ouvrage du *conciliabulè*, ne soit pas égalemeut le tien, et le fruit de ton vôte ?

4o. Pourrois-tu nier d'avoir manifesté une joie révoltante, en apprenant que ton *maître* t'avoit nommé Juré ? des témoins le prouveront.

5o. Pourrois-tu nier d'avoir témoigné du regrêt d'être exclu par ton âge de ces fonctions révolutionnaires, et d'être privé par là d'envoyer à *un de tes dignes amis* le tableau Décadaire des guillotines ? ta correspondance le prouve.

6o. Pourrois-tu nier d'avoir écrit que la tête de Lefebvre resteroit ferme sur ses épaules, tant que celles de tous les *personnistes* fussent abattues. Tu prévoyois donc la fatale époque où elles devoient tomber ? ta correspondance le prouve.

7o. Pourrois-tu nier d'avoir fait passer à ton *maître* sur la fin de son règne, un extrait perfide de l'adresse du 11 Janvier 1793 vieux stile, en lui observant *modestement que l'esprit public de St. Omer ne pouvoit être régénéré que par la perte de ceux qui l'avoient corrompu*, et qu'il falloit prendre de Dupuis des renseignemens sur chaque signataire; c'est à-dire, que Dupuis auroit pu indiquer à Lebon, les têtes qu'il falloit immoler à

Robespierre? ta correspondance le prouve.

8o. Pourrois-tu nier d'avoir poussé Michaud à l'échafaud, toi qui as demandé au greffier Allart des renseignemes sur son affaire, toi qui as déposé contre lui sans y être provoqué par la justice, toi enfin qui fus sur le point d'être mis en jugement pour avoir varié et balbutié dans ta déposition? des témoins et ta correspondance le prouveront.

9o. Pourrois-tu nier d'avoir voulu envelopper dans *la conspiration des cloches de Michaud*, Henri Bailly et Paul Walleux, toi qui as eu l'impudeur de les dénoncer à ton *maître*, ainsi qu'une partie de la municipalité qu'il avoit remplacée par ton organe? des témoins le prouveront.

10. Pourrois-tu nier d'avoir fait plonger dans les prisons d'Arras pendant trente-six jours un citoyen nommé *Guilleman*, qui muni d'un certificat de civisme, et après avoir abjuré les erreurs de la prêtrise, venoit associer son sort à celui d'une jeune compagne? qu'avoit-il fait? rien. Qu'avoit-il dit? il avoit annoncé dans une table-d'hôte que les troupes Républicaines venoient d'être battues. Cela étoit vrai. Il fut puni comme un Allarmiste,

11. Pourrois-tu nier d'avoir fait des observations évasives au Comité de surveillance, pour reculer l'époque de la liberté de ce citoyen, et que ce fut contre ton opinion que

t

ses liens furent brisés? Des membres de ce comité le prouveront.

12. Voudrois-tu enfin argumenter des opinions du député Dubrœucq, qui pouvoit se tromper sur la férocité de Lebon, pour nous prouver que tu n'en étois pas l'agent, toi qui connoissois le nombre de victimes qu'il immoloit chaque jour; tandis que Dubrœucq, au contraire, éloigné du théâtre de ses horreurs, ne pouvoit pas le suivre dans les crimes qu'il commettoit.

Et voilà l'homme pur, le républicain intègre, qui n'aguères transformoit les erreurs en crimes, qui, actuellement, dans un éloge pompeux qu'il fesoit de lui-même, veut persuader à tous les citoyens de cette commune, *qu'il n'aima jamais le sang, que le sentiment d'une injustice l'a toujours révolté, et que les assasisns de sa réputation sont des intrigans et des hommes corrompus.*

Oui, *nous sommes des intrigans et des hommes corrompus*, si nous sommes coupables d'avoir déclaré que tu t'es joué insolemment de la liberté individuelle des citoyens.

Que tu as voulu faire couler le sang des ci-devant Administrateurs et Sécrétaire du district, qui, selon les principes les plus immuables, ne pouvoient être punis deux fois pour le même fait.

Que tu as vociféré en *énergnmène* contre

l'infortuné Michaud.

Que tu as aidé sans doute le couteau fatal à frapper le malheureux Lefebvre.

Que tu as cherché sourdement à perdre Deneker qui avoit eu le courage de dire que ton maître étoit un scélérat.

Que tu as constamment proclamé les vertus d'un monstre qui vouloit dévorer ce Département.

Et qu'enfin tu t'es ligué avec quelques petits satellites pour consolider le règne de la terreur, et éluder l'action du gouvernement révolutionnaire.

Oui *nous sommes des intrigans et des hommes corrompus*, si nous sommes coupables d'avoir prouvé que tu n'étois qu'un *séïde extravagant* qui trahissoit l'amitié, qui vouloit parvenir à la célébrité par le carnage juridique, maintenir la guillotine en permanence, et organiser un sistême de sang dans cette Commune.

Eh ! quels sont donc ces *vrais Montagnards* que tu dis être opprimés ? Sont-ils opprimés quelques-uns de ces hommes qui ont porté les larmes et le désespoir dans le sein des familles, ceux qui offroient de *l'aliment à la guillotine ;* ceux enfin qui concouroient à légaliser les assasinats de leurs frères.

Sont-ils opprimés ? Non, ils jouissent de leur liberté. Voilà les *seuls prétendus Montagnards* que nous avons attaqués.

Voudrois-tu qu'on frappât encore d'une verge de fer ? Voudrois-tu que nos destinées fussent encore le jouet des passions brutales de quelques hommes ? Voudrois-tu voir renaître la législation féroce de Robespierre!

Apprends que le règne de l'oppression n'est plus ; que la justice est à l'ordre du jour ; que nous écraserons le modérantisme ; que nous comprimerons l'aristocratie ; que nous poursuivrons les hommes suspects ; que l'innocence sera protégée ; que la Convention sera notre point de raliement, et que ces petits cannibales qui ont fait gèmir si longtems le patriotisme et l'humanité, ne recueilleront ; pour prix de leurs prévaricationset de leur tyrannie, que l'exécration publique.

Apprends que nous savons que l'on conspire contre nous dans l'ombre, que nos batteries sont prêtes à foudroyer les intrigans, et que nous ne répondrons plus aux injures que tu vomiras contre nous.

St. Omer, ce 21 Fructidor, deuxième année républicaine.

JADOT, Honoré VALLE, PIERS.

A Paris, de l'imprimerie de GUFFROI, rue Honoré, n°. 35, aux ci-devant Capusins.